

LETTRE AUX PORTEURS DE PART DU FCP HAUSSMANN PATRIMOINE DYNAMIC TRENDS ISIN PART C : FR0014000KE5

Paris, le 26 mai 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Hausmann Patrimoine Dynamic Trends géré par Auris Gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de fusionner votre FCP (le Fonds Absorbé) dans le fonds Hausmann Patrimoine Convictions, FCP de droit français également géré par Auris Gestion (le Fonds Absorbeur). Ces deux FCP sont également distribués et conseillés par le cabinet Hausmann Patrimoine.

Ces deux fonds présentent des profils de gestion et d'expositions aux risques différents. En effet, le FCP Absorbeur qui est un fonds mixte exposé aux actions et aux obligations, dispose d'une exposition aux risques (et en particulier au risque actions) globalement inférieure à celle du FCP Absorbé, qui est un fonds actions internationales.

Cette opération de fusion a pour objectif de renforcer la lisibilité de l'offre et d'assurer le développement des fonds gérés par AURIS GESTION et conseillés par Hausmann Patrimoine. Par ailleurs, le faible encours du fonds, et son absence de perspective de collecte, ne nous permet plus de gérer confortablement la stratégie.

En participant à l'opération de fusion, vous deviendrez porteur du FCP Hausmann Patrimoine Convictions.

Informations importantes

	FCP	Indicateur de référence
Performance depuis création	-4,30%	49,90%

Comme vous pourrez le constater en analysant le graphique de performance du FCP figurant en Annexe 1, le fonds Hausmann Patrimoine Dynamic Trends a sous-performé son indice de référence en 2021 et en 2022 en raison de la sous-performance notable des fonds actions exposés à des sociétés de croissance non-profitables et aux petites capitalisations.

Le phénomène de hausse des taux a en effet grandement pénalisé les fonds exposés aux thématiques croissance, et notamment ceux exposés à la transition énergétique et à l'innovation technologique. La forte intensité capitalistique de ces sociétés, leur niveau de valorisation élevé et leur exposition à des segments du marché sensibles aux cycles économiques n'ont pas permis à ces sociétés de poursuivre leur développement tel qu'attendu par le marché en raison d'un contexte de hausse des taux et de l'inflation.

En 2023, le fonds est parvenu à afficher une performance en ligne avec son indice de référence.

Néanmoins en 2024, le fonds a de nouveau sous-performé son indice de référence en raison de la performance décevante des thématiques liées à l'eau, aux énergies renouvelables et au luxe.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération est soumise à agrément préalable de l'Autorité des marchés financiers, délivré en date du XX avril 2025 et entrera en vigueur le 8 juillet 2025.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 01/07/2025 au 11/07/2025 inclus. Le FCP ayant une valorisation quotidienne, la dernière date de centralisation du FCP sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 30/06/2025.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 30 juin 2025.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque : Très significatif



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Pour les personnes physiques, lorsque les parts du fonds absorbé sont détenues dans le cadre d'un compte titres ordinaire, cette opération ouvre droit au régime du sursis d'imposition (article 150-0 B du Code Général des Impôts), si la soule n'excède pas 10% de la valeur d'échange des titres reçus. Cette opération ne donne donc pas lieu à taxation immédiate.

Pour les personnes morales, cette opération ouvre également, en principe, droit au régime du sursis d'imposition (article 38-5 bis du Code Général des Impôts) jusqu'à la cession ultérieure des titres reçus en échange et inscrits à l'actif.

Pour plus de détails sur l'impact fiscal de l'opération, veuillez vous référer à l'annexe ci-jointe.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre votre FCP et votre futur FCP.

	Avant FCP Haussmann Patrimoine Dynamic Trends (Fonds Absorbé)	Après FCP Haussmann Patrimoine Convictions (Fonds Absorbé)
Acteurs intervenant sur le fonds		
Commissaire aux comptes	PWC Sellam	KPMG Audit
Déléataire de la gestion administrative	Auris Gestion	CACEIS Fund Administration
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	Le FCP a pour objectif cible de réaliser, sur la durée de placement recommandée (supérieure à cinq ans), une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence [i.e. 80% MSCI World Net Total Return EUR Index+ 20% Bloomberg Barclays Global-Aggregate TR Hedged EUR, dans le cadre d'une gestion de type discrétionnaire. Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis.	Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement minimum recommandée de cinq (5) ans, une performance nette de frais supérieure à l'indicateur composite 50% MSCI Daily TR Net World EUR+ 30% BLOOMBERG BARCLAYS GLOBAL-AGGREGATE TR HEDGED EUR + 20% (€STR capitalisé + 0,085%) au moyen d'une gestion active et discrétionnaire sur les marchés d'actions et de taux internationaux via la sélection de titres en direct et d'OPC.

Indicateur de référence	80% MSCI World Net Total Return EUR Index+ 20% Bloomberg Barclays Global-Aggregate TR Hedged EUR	50% MSCI Daily TR Net World EUR+ 30% BLOOMBERG BARCLAYS GLOBAL-AGGREGATE TR HEDGED EUR + 20% (€STR capitalisé + 0,085%)
Classification	Actions Internationales (le FCP ne peut être exposé à moins de 60% aux actions de sociétés de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques)	Néant, le fonds est investi de manière diversifiée dans les différentes classes d'actifs (cf. expositions aux différentes catégories de risque ci-après)

Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché																					
Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7	Indicateur de risque							Indicateur de risque													
	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7							
	← Risque le plus faible							← Risque le plus faible													
	Risque le plus élevé →							Risque le plus élevé →													
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Liste avec les fourchettes d'exposition							Liste avec les fourchettes d'exposition							Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :						
<i>Risque de taux (dont instruments du marché monétaire)</i>	[0% ; 100%]							[10% ; 80%]							-						
<i>Risque de crédit</i>	[0% ; 100%]							[10% ; 80%]							-						
<i>Risques liés aux titres spéculatifs</i>	[0% ; 35%]							[0% ; 50%]							+						
<i>Risque actions</i>	[60% ; 130%]							[0% ; 90%]							-						
<i>Risques liés aux pays émergents</i>	[0% ; 40%]							[0% ; 50%]							+						
<i>Risques liés aux OPC déployant des stratégies alternatives</i>	[0% ; 30%]							Néant							-						
<i>Risque lié aux produits structurés</i>	[0% ; 20%]							[0% ; 10%]							-						

Frais			
Frais maximum (directs et indirects)	3,90%	2,60%	↓
Frais courants	3,57%	2,88%	↓
Commissions de mouvement	Valeurs négociées sur la bourse française : 10€ HT max Valeurs négociées sur les bourses étrangères : 30€ HT max	Néant	↓

Informations pratiques		
Dénomination	Haussmann Patrimoine Dynamic Trends	Haussmann Patrimoine Convictions
ISIN	Part C: FR0014000KE5	Part C : FR0013311248
Exercice social	Fin décembre	Fin mars

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 20/05/2025

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans la présente lettre et dans le prospectus du FCP, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé (DIC) et du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

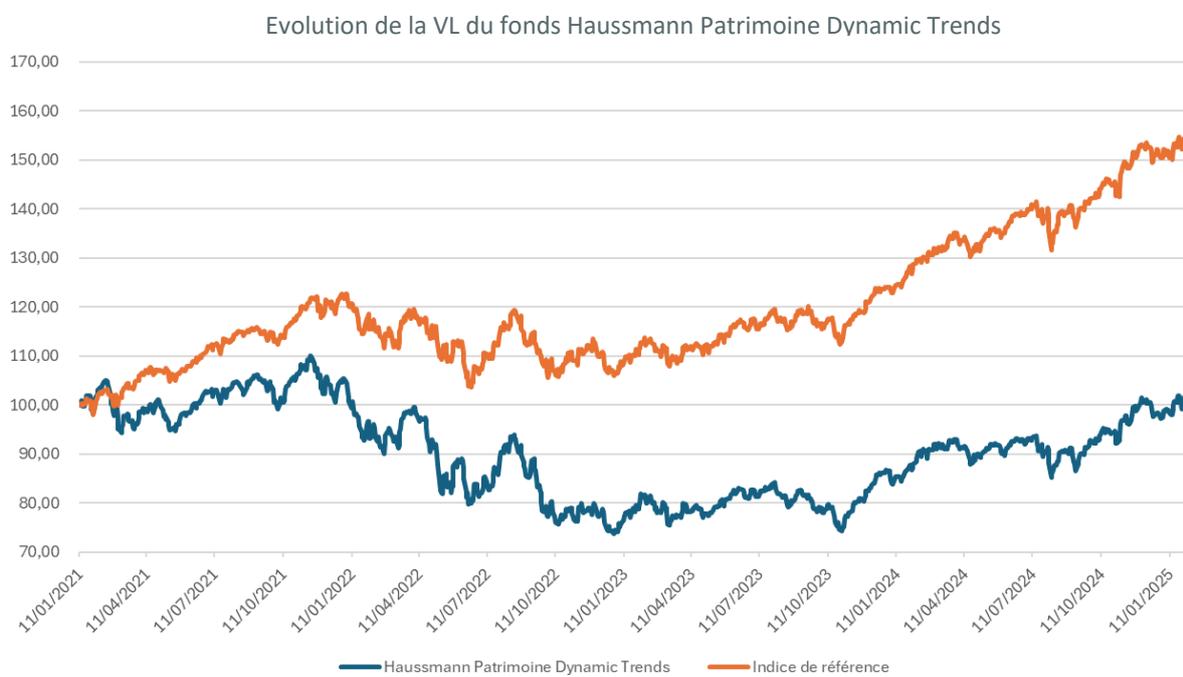
Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements, et en particulier en l'absence d'avis sur cette opération.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Directeur Général
Directeur de l'Asset Management

1- Graphique de performances du Fonds Absorbé



2- Exemple de calcul de parité de fusion

A titre illustratif, si l'opération de fusion avait eu lieu le 28 mars 2025, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative du Fonds Absorbé et la valeur liquidative du Fonds Absorbeur) aurait été de 0,845.

Les porteurs de part du fonds absorbé auraient donc reçu pour chaque part du FCP détenue 0,845 part du Fonds Absorbeur, sans aucune soulte.

3- Spécificités fiscales de l'opération de fusion

2-1 Personnes physiques

Lorsque les parts du Fonds Absorbé sont détenues dans le cadre d'un compte titres ordinaire, cette opération ouvre droit au régime du sursis d'imposition (article 150-0 B du Code Général des Impôts), si la soulte n'excède pas 10% de la valeur d'échange des titres reçus. Cette opération ne donne donc pas lieu à taxation immédiate.

A défaut de pouvoir bénéficier de ce sursis d'imposition, la ou les plus-value(s) réalisée(s) lors de ces échanges est(sont) immédiatement imposée(s) au barème progressif de l'impôt sur le revenu et soumise(s) aux prélèvements sociaux.

En cas de vente ultérieure des parts du Fonds Absorbeur reçues en échange des parts du Fonds Absorbé, le gain net sera constitué par la différence entre le prix effectif de cession des parts reçues et la valeur d'acquisition des parts absorbées minorée de la soulte reçue lors de la fusion-absorption objet du présent projet de fusion. La plus-value résultant de la vente éventuelle des parts du Fonds Absorbeur reçues en échange sera imposée dès le premier euro.

2-2 Personnes morales (IS, BIC, BA)

Cette opération ouvre, en principe, droit au régime du sursis d'imposition (article 38 - 5 bis du Code Général des Impôts) jusqu'à la cession ultérieure des titres reçus en échange et inscrits à l'actif. Deux situations peuvent se présenter :

- La soulte n'excède ni 10% de la valeur nominale des parts du Fonds Absorbeur attribuées, ni le profit réalisé lors de l'échange :
 - Le profit réalisé est imposable à concurrence du montant de la soulte.
 - Au-delà de ce montant, le profit est en sursis d'imposition.
 - En cas de rompus, le profit réalisé pour la part correspondant aux rompus est imposable.

Le sursis est obligatoire. Les titres reçus sont inscrits au bilan pour leur valeur réelle ce qui conduit à opérer une correction extracomptable pour éviter l'imposition du profit généré par l'échange.

- La soulte excède 10% ou le profit réalisé lors de l'échange : la plus-value est immédiatement imposable.

Date de l'agrément de l'AMF	20 mai 2025
Publication de la lettre aux porteurs	26 mai 2025 <i>J</i>
Suspension des souscriptions et rachats des parts du Fonds Absorbé	30 juin 2025 à 11h00 (heure de Paris) <i>J + 30 jours calendaires (minimum)</i>
Fusion du Fonds Absorbé avec le Fonds Absorbeur	8 juillet 2025, sur la base des VL du 7 juillet 2025 <i>J + 30 jours calendaires + 5 jours ouvrables (minimum)</i>
Dissolution du Fonds Absorbé	8 juillet 2025
Date à partir de laquelle les souscriptions et rachat dans le Fonds Absorbeur seront possibles pour les porteurs de parts du Fonds Absorbé n'ayant pas exercé leur droit de sortie dans les délais prévus.	11 juillet 2025

Document d'informations clés

HAUSSMANN PATRIMOINE CONVICTIONS

Part C EUR - ISIN : FR0013311248



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Haussmann Patrimoine Convictions

Nom de l'initiateur du produit : Auris Gestion (la "Société de Gestion")

ISIN : FR0013311248

Site web : www.aurisgestion.com

Appelez le +33 (0)1 42 25 83 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Auris Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Auris Gestion est agréée en France sous le n°GP-04000069 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 7 août 2024.

En quoi consiste ce produit ?

TYPE

Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

DURÉE

La durée du produit est de 99 ans à compter de sa constitution. La Société de Gestion a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

OBJECTIFS

Le produit a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement minimum recommandée de cinq (5) ans, une performance nette de frais supérieure à l'indicateur composite 50% MSCI Daily TR Net World EUR+ 30% BLOOMBERG BARCLAYS GLOBAL-AGGREGATE TR HEDGED EUR + 20% (€STR capitalisé + 0,085%) au moyen d'une gestion active et discrétionnaire sur les marchés d'actions et de taux internationaux via la sélection de titres en direct et d'OPC. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. Le produit n'est pas indiciel, l'indicateur précité ne constitue pas une contrainte d'investissement. Le gérant peut donc investir de façon différente de cet indicateur afin de remplir l'objectif de gestion.

Le portefeuille du produit est investi en parts et/ou actions d'OPC dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund) et à titre accessoire en liquidités. Le FCP pourra également investir en actions, obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire en direct. Il bénéficie d'une allocation diversifiée en termes de styles, de zones géographiques et de produits. La stratégie mise en œuvre afin de sélectionner les sous-jacents du produit, repose sur les critères suivants : (i) la définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale, et (ii) la sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement.

Le produit est géré dans une optique d'allocation tactique. Ainsi, en concertation avec le Conseiller, la Société de Gestion pourra ajuster de manière discrétionnaire et selon les contraintes du prospectus, les expositions du produit aux différentes classes d'actifs notamment via le recours aux produits dérivés. Ces ajustements, notamment en matière de couverture, pourront prendre des amplitudes assez fortes dans le cadre de mouvements tactiques plus ou moins ponctuels. Il est rappelé que l'allocation de ce produit peut s'écarter sensiblement de son indicateur de référence qui ne lie en aucune manière l'équipe de gestion dans la détermination des allocations du produit.

Dans les périodes de forte volatilité, plusieurs couvertures via des contrats financiers (futures sur indices actions) peuvent, ainsi, être activées ou désactivées au sein d'un même jour de négociation selon l'atteinte de supports/résistances en fonction des vues de l'équipe de gestion et en concertation, le cas échéant, avec le conseiller. L'objectif de ces couvertures est de réduire l'exposition actions du produit afin de respecter sa philosophie de gestion (i.e. pouvoir réduire l'exposition actions de manière tactique selon les événements de marchés et les niveaux de volatilité).

Le Conseiller peut, par ailleurs, émettre des recommandations d'investissement sur parts ou actions d'OPC, qui seront analysées par l'équipe de gestion. Cette dernière s'assurera notamment de la cohérence de la stratégie d'investissement de ces OPC avec l'allocation tactique choisie, par la société de gestion, pour le produit. La sélection des OPC intégrés à l'actif du produit prendra ainsi en compte les recommandations du Conseiller étant précisé que ces recommandations seront non liantes, la société de gestion restant totalement discrétionnaire et indépendante dans la validation des recommandations reçues et dans le déploiement effectif de la stratégie d'investissement du produit et notamment des OPC à intégrer.

La stratégie du produit est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs, cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les proportions suivantes :

- entre 0% et 90% en en actions et OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés sur les marchés actions, de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques (inclus les pays hors OCDE y compris émergents) et de tous secteurs. Toutefois, l'exposition cible recherchée sur les marchés des actions sera de 50% de l'actif du produit, cette exposition cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif.
- entre 10% et 80% (i) en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires et convertibles) ainsi qu'en obligations, titres de créances, instruments du marché monétaire, de toutes zones géographiques (dont les pays émergents), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, (l'exposition aux titres spéculatifs étant limitée à 50% maximum de l'actif net), et (ii) en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou OPC à rendement absolu. La fourchette cible de sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt sera comprise entre -1 et 9, cette exposition cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif/

Néanmoins, en cas de circonstances exceptionnelles de marché, le produit pourra être investi temporairement jusqu'à 100% en OPC de taux et en obligations, titres de créances, instruments du marché monétaire et par conséquent à 0% en OPC actions ou actions en direct.

Aussi, le produit pourra être exposé jusqu'à 50%, aux pays hors OCDE y compris émergents et jusqu'à 40% aux actions de petites capitalisations. Aussi, il existe un risque de change sur tous types de devises pour le résident d'un pays de la zone euro pouvant atteindre 100% de l'actif.

Le produit peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels (négociés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré), dans un but d'exposition ou de couverture des risques actions, taux et change, dans la limite d'une fois l'actif du produit. Le produit pourra, par ailleurs, comprendre accessoirement (dans la limite de 10% de l'actif net) des produits structurés actions (sur indices actions) ou de crédit (sur l'indice iTraxx Main uniquement).

L'exposition du produit aux matières premières est, quant à elle, limitée à 20% de l'actif net et sera exclusivement constituée au travers d'ETF (Exchange Traded Funds) portant sur des indices éligibles de matières premières (pétrole, or, autres métaux précieux...). A titre d'exemple, il pourra s'agir de trackers sur compagnies minières de la zone OCDE ou encore de trackers sur un indice éligible de commodities.

Le produit est géré activement. Affectation des revenus : Capitalisation.

Haussmann Patrimoine Convictions - ISIN: FR0013311248

1/3

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit s'adresse à tous souscripteurs : personnes physiques ou personnes morales (entreprises, associations, institutionnels), qui souhaitent disposer d'un support d'investissement en multigestion dont l'allocation diversifiée permet notamment, en fonction des opportunités de marché, d'être exposés aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou aux produits à performance absolue ou encore aux matières premières de façon indirecte (exclusivement au travers d'ETF), qui peuvent supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital. Ce produit ne peut bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

AUTRES INFORMATIONS

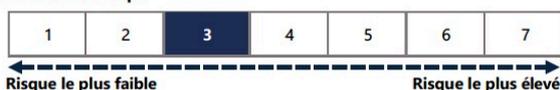
Le Dépositaire est CACEIS Bank. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le Dépositaire la veille de chaque jour d'établissement de la valeur liquidative, jusqu'à 11 heures (J-1).

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Auris Gestion, 153 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, par mail contact@aurisgestion.com ou sur le site internet www.aurisgestion.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.aurisgestion.com/fonds.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et un proxy approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : Exemple d'investissement		5 ans EUR 10 000	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 8 240 -17.6%	EUR 5 450 -11.4%
Défavorable ¹	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 8 240 -17.6%	EUR 8 410 -3.4%
Intermédiaire ²	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 10 160 1.6%	EUR 10 510 1.0%
Favorable ³	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 12 440 24.4%	EUR 11 770 3.3%

¹Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2022 et janvier 2024.

²Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2014 et décembre 2019.

³Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2016 et décembre 2021.

Que se passe-t-il si Auris Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que

vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 sont investis

Investissement de EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	EUR 294	EUR 1 637
Incidence des coûts annuels (*)	2.9%	2.9%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.9 % avant déduction des coûts et de 1.0% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit.	N/A
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.88% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	EUR 288
Coûts de transaction	0.06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 6
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	15% de la performance annuelle nette de frais positive du produit supérieure à la performance de l'indicateur de référence [50% MSCI Daily TR Net World EUR + 30% BLOOMBERG BARCLAYS GLOBAL-AGGREGATE TR HEDGED EUR + 20% (€STR capitalisé+ 0,085%)]. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	EUR 0

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années.

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 11h00 auprès de CACEIS BANK (J-1). Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant (J).

Date de règlement des S/R : J+3 (jours ouvrés). Cette part est une part de capitalisation.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus et le Règlement du produit.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite déposer une plainte auprès du produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine à l'adresse suivante :

AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS

Site web: www.aurisgestion.com

contact@aurisgestion.com

Ou en cas de désaccord persistant, le client pourra prendre contact avec le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02. Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur www.amf-france.org rubrique « Médiateur ».

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Auris Gestion, 153 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, par mail contact@aurisgestion.com ou sur le site internet www.aurisgestion.com.

Il n'y a pas suffisamment de données pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.aurisgestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale

Ce produit bénéficie des recommandations d'un ou plusieurs Conseillers désignés dans le prospectus. Ce ou ces Conseillers peuvent par ailleurs utiliser ce produit dans leurs allocations recommandées à leurs propres clients et être rémunérés à cette fin par des plateformes de distribution. Pour plus de renseignements sur cette situation, merci de vous référer au prospectus et de contacter votre conseiller habituel.